



<b>COMMUNE DE GENNES</b>	<b>DELIBERATION</b>
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 12</i> <i>Présents : 8</i> <i>Votants : 9</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> 29/11/2024</p> <p><i>Date d'affichage :</i> 9/12/2024</p>	<p><b>Le cinq décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures</b>, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p><b>Membres présents :</b> Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ</p> <p><b>Membres excusés :</b> Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY</p> <p><b>Membres absents :</b> Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Dominique HENRY</p>

➤ **241206 : Classement de voiries dans le domaine public communal**

En complément de la délibération en date du 31 octobre 2024 portant sur le recensement de la longueur de voirie communale, le Conseil municipal décide à l'unanimité le classement dans le domaine public communal de plusieurs voiries ou parties de voiries :

- rue de la Combe d'Argent - jusqu'à la limite communale de Saône
- chemin des Etangs - jusqu'à la limite communale de Saône
- rue des Vernottes – 222 m jusqu'au tronçon de l'Association foncière
- rue des Landes – zone de 177 m sur le lotissement de l'Orée des Landes
- rue du Vernois - zone de 160 m sur le lotissement de l'Orée des Landes
- rue des Coupottes (nouvelle rue) - 100 m sur le lotissement de l'Orée des Landes
- chemin piétonnier Saint Gengoult - 176 m sur le lotissement de l'Orée des Landes
- espace et chemin piétonnier du lotissement - 165 m sur le lotissement de l'Orée des Landes
- chemin piétonnier de la Valière – 98 m
- chemin piétonnier du Square – 125 m

Le maire  
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
L'original est signé par les membres présents.  
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture